

Année universitaire :	2025-2026

IMPORTANT : la structure du fichier ne doit en aucun être modifiée afin que les données soient incrémentées dans les onglets suivants. Toute autre modification que le remplissage des champs dédiés rendrait le fichier inexploitable

## MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET D'EVALUATION DES COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES (MCCC) - MASTER

Le cadre général des MCCC détaille les règles applicables pour l'ensemble des diplômes de licence d'Université Paris Cité. Ces règles communes sont complétées par les MCCC spécifiques propres à chaque formation. Les MCCC spécifiques doivent être arrêtées et portées à la connaissance des étudiants au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement. Les MCCC spécifiques ne peuvent être modifiées en cours d'année.

INFORMATIONS GENERALES		
Faculté_	Faculté Sociétés et Humanités	
Composante	Institut de Psychologie	
Mention de rattachement de la formation	PSYCHOLOGIE SOCIALE, DU TRAVAIL ET DES ORGANISATIONS	
Responsable de la mention +mail	Xavier Caroff (Xavier.Caroff@u-paris.fr) et Marie-Pierre Fayant (Marie-Pierre.Fayant@u-paris.fr)	
Intitulé du parcours (en toutes lettres)	PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL, DES ORGANISATIONS ET DU PERSONNEL	
Responsable du parcours M1 + mail	Xavier Caroff (Xavier.Caroff@u-paris.fr) et Julie Collange (julie.collange@u-paris.fr)	
Responsable du parcours M2 + mail	Xavier Caroff (Xavier.Caroff@u-paris.fr) et Julie Collange (julie.collange@u-paris.fr)	
Régime de formation	Formation initiale (FI)	

ORGANISATION DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES  Contrôle Continu Intégral (CCI)		
Avez-vous défini au sein de votre composante des modalités spécifiques du contrôle continu ? (O/N)	OUI	
The source of th		
Si oui, précisez lesquelles	Un minimum de deux notes est exigé par UE (à l'exception des UE liées aux stage et aux travaux de recherche), aucune note ne pouvant contribuer pour plus de 50% de la moyenne de l'UE.  Modalités pour le contrôle continu intégral (CCI):  a) Le CCI peut comporter des épreuves ou productions variées (par exemple : interrogations écrites, comptes-rendus, mémoires, interrogations orales, exposés, rapports, etc.); il repose principalement sur une évaluation individuelle, mais il peut comporter une part d'évaluation collective (par exemple, projets réalisés par plusieurs étudiation individuelle, mais il peut comporter une part d'évaluation collective (par exemple, projets réalisés par plusieurs étudiations). La dernière épreuve de contrôle continu intégral peut être un contrôle évaluant la maîtrise par l'étudiant e de l'ensemble des contenus pédagogiques de l'UE. b) il doit assurer l'équité entre les étudiant-es, ce qui n'implique pas une stricte similitude des évaluations : les sujets d'épreuves peuvent par exemple être différents d'un groupe à l'autre, mais l'équipe pédagogique et le jury d'UE doivent veiller à ce que les notations soient harmonisées ; il peut contenir une épreuve de synthèse en fin de semestre, c) la fréquence et la nature des épreuves sont variables se solon les UE impliquées. Toutefois, lorsque les conditions de l'enseignement le permettent, il est souhaitable que l'évaluation soit répartie sur l'ensemble du semestre et qu'une première évaluation puisse intervenir assez rapidement.	
Contrôle Terminal (CT)		
Avez-vous défini au sein de votre composante des modalités spécifiques de contrôle terminal? (O/N)	NON	
Si oui, précisez lesquelles		
Contrôle Continu et Examen Terminal combinés (CET)		
Avez-vous défini au sein de votre composante des modalités spécifiques de contrôle terminal? (O/N)	NON	
Si oui, précisez lesquelles		
Seconde session	T	
Avez-vous défini une seconde session ? (O/N)	NON	
Si oui, précisez les modalités		
	SSENCE, AMENAGEMENT	
Assiduité et absence	OUI	
Avez-vous défini au sein de votre composante les notions d'absence justifiée et injustifiée ?		
Y a-t-il des enseignements soumis à une présence obligatoire ? Si oui lesquels	OUI. Toutes les UE du parcours.	
Si oui, quelles en sont les conditions d'assiduité ?	1) Règles concernant l'assiduité en cours:  La présence en cours est obligatoire pour tous-tes les étudiant-e-s, sauf dérogation obtenue auprès des responsables du parcours. Toute absence doit être justifiée. A partir de trois absences, justifiées ou non, dans une même UE, le jury devra décider si l'étudiant-e est déclaré-e défaillant-e dans cette UE.  2) Règles pour les absences aux contrôles dans les UE en CCI a) Absence sans justificatif : Pour les contrôles continus toute absence injustifiée donnera lieu à l'attribution de la note « 0 ». En cas d'absence injustifiée à tous les contrôles continus, l'étudiant-e sera déclaré défaillant-e. b) Absence avec justificatif : les justificatifs d'absence (certificat médical ou cas de force majeure dont-le bien-fondé est laissé à l'appréciation du Président du jury) doivent être transmis au secrétariat pédagogique du parcours à l'attention des responsables du parcours dans un délai maximum de huit jours après la date de l'épreuve pour laquelle l'étudiant-e aura été absent-e. Les justificatifs fournis hors de ce délai ne seront pas pris en compte, sauf cas de force majeure ayant empêché leur remise dans les délais (longue maladie, hospitalisation).  Dans le cas où le moitif d'absence a été jugé recevable par le Président du jury, ce dernier peut décider, en accord avec le responsable de l'UE concernée et si les conditions d'enseignement le permettent, de proposer un contrôle de substitution, toute absence justifiée à moins de la moitié des contrôles en termes de coefficients entraînera la neutralisation des notes correspondantes. En cas d'absence correspondant à la moitié du plus des contrôles continus en termes de coefficients, la note « 0 » pourra être attribuée à ces contrôles ; cette décision sera à l'appréciation du Président du jury en accord avec le responsable de l'UE concernée.	
En cas d'absence des étudiants, précisez la Absence injustifiée (ABI) en 1e session note de substitution afin de permettre le	Note 0	

calcul dans APOGEE	Absence justifiée (ABJ) en 1ère session	DEF
Pour rappel dans Apogée :	Absence injustifiée (ABI) en 2nde session	
ABI/ABJ = DEF donc non calcul de moyenne 0 = 0 donc calcul de movenne	Absence justifiée (ABJ) en 2nde session	
Aménagements		
Détaillez les conditions d'obtention d'une évaluation de substitution		Dans le cas où le motif d'absence pour un contrôle a été jugé recevable par le Président du jury, ce dernier peut décider, en accord avec le responsable de l'UE concernée et si les conditions d'enseignement le permettent, de proposer un contrôle de substitution. La note obtenue par l'étudiant e à cette épreuve complète ses autres notes.
D) also de ausenseisa	OBTENTION DES	CREDITS ET CAPITALISATION
Règles de progression		au.
Y a-t-il des règles particulières de progression entre les 2 années de Master ? (O/N)		OUI
Si oui, en détailler le contenu		Au sein d'un parcours de formation, dès lors que l'étudiant-e a obtenu la moyenne à une UE, celle-ci est définitivement acquise et capitalisable. Dans le cas d'un semestre acquis par compensation (cf. règles de compensation et note seuil), l'ensemble des UEs sont définitivement acquises et capitalisables.  L'acquisition de l'UE emporte l'acquisition des crédits correspondants. Le passage en deuxième année DE MASTER est conditionné par la validation des deux semestres DE LA PREMIÈRE ANNÉE, chacun avec une note supérieure à 10. Les UE ASSOCIÉES AU MÉMOIRE DE RECHERCHE AU STAGE doivent obligatoirement être validées et sont non compensables.
Compensation		
Y a-t-il compensation entre les semestres ?		NON
Chacun des semestres doit-il être validé ? (O	/N)	OUI
Si non, y a-t-il compensation entre blocs d'un même semestre ?		NON
Y a-t-il d'autres règles spécifiques de compensation ? Si oui, précisez		Au sein de chaque bloc, les notes des différentes UE peuvent se compenser à condition qu'elles soient supérieures ou égales à la note seuil de 7/20. A l'exception des notes pour les UE liées aux stages (« Stage professionnel supervisé 1 », « Stage professionnel supervisé 2 »; « Atelier – Mémoire Professionnel/Projet de recherche ») et des notes pour les UE « Travail Encadré de Recherche » pour lesquelles la note seuil est fixée à 10/20. La note obtenue par l'étudiante pour chaque bloc est la moyenne des notes des UEs composant le bloc, pondérée par leurs coefficients respectifs. Un bloc est validé si cette moyenne est égale ou supérieure à 10/20. Il n'y a pas de compensation entre les blocs. Il faut donc avoir validé l'ensemble des blocs pour valider un semestre d'enseignement et, par suite, une année du parcours de formation.
Existe-t-il une note seuil ? - Note seuil recommandée (7/20) (O/N)		OUI
En cas de note seuil, indiquez la note seuil		Certaines UEs ont une note seuil à 7/20 d'autres à 10/20.
	Jui	y et résultats
Jury et résultats		
Des mentions sont-elles attribuées ? (O/N)		OUI
Si oui à quel niveau (semestre, année, diplôme) ?		Année et Diplôme
Si oui a quel niveau (semestre, annee, diplor		La mention attribuée au diplôme de master est déterminée à partir de la moyenne des notes obtenues dans chaque